Compétences visées par le MDT conjoint HES-SO/UNIGE

1. Formulation de l'objectif de formation 1
2. Formulation des compétences initiales et finales 2
3. Description du champ professionnel 2
4. Profil de compétences métier 2
5. Profil de compétences du master conjoint 4
6. Compétences spécifiques des orientations UNIGE 5

1. Formulation de l'objectif de formation

Le contexte d'action des professions du développement territorial connaît plusieurs évolutions fondamentales de différents ordres : économique (raréfaction des ressources et augmentation du prix du foncier), institutionnel (développement de nouveaux échelons intermédiaires de gouvernance et multiplication des acteurs), écologiques (prise en compte d'un développement urbain durable), social (montée des inégalités notamment territoriales) ou encore technologique (développement des villes « intelligentes »). La complexité des problèmes urbains et territoriaux demande toujours davantage d'intelligence humaine et collective et de compétences transversales. Les cadres d'intervention et les instruments d'action sont en constante évolution et posent la problématique de l'adaptation des formations des professionnels du développement territorial. Il est essentiel que les futurs professionnels comprennent ces enjeux et disposent de compétences et de savoir-faire pour les affronter. Le projet de Master of Science conjoint HES-SO/UNIGE en développement territorial entend précisément répondre à ces défis. Il est basé sur un large réseau de collaborations scientifiques et professionnelles en Suisse romande et au niveau international. La formation offre un cursus complet dans les domaines liés au territoire, à la ville au paysage et à la géomatique. Elle s'appuie sur une pédagogie par ateliers, études de cas et mises en situation qui valorise les méthodes et outils propres aux métiers du territoire (diagnostic, projet, dessin, représentation cartographique et 3D, maquette, gestion foncière etc.). Elle rassemble des compétences diverses en matière de géographie, de paysage, d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement, de développement régional et d'acquisition, traitement et valorisation de l'information géographique, pour offrir aux étudiant-e-s une formation approfondie et professionnalisante.

Les objectifs spécifiques de la formation sont les suivants :

• Former des spécialistes du développement territorial et permettre l'accès au brevet fédéral d'ingénieur géomètre ;

• Privilégier l'approche interdisciplinaire afin de préparer les futurs professionnels au croisement des disciplines, indispensable au succès des projets territoriaux ;

• Former les étudiant-e-s à travailler par équipes de projet ;

• Ouvrir les étudiants aux champs disciplinaires variés du développement territorial ;

• Offrir une spécialisation croissante du parcours pour former les étudiant-e-s selon leur choix et les compétences acquises en études de premier cycle ;

• Rapprocher les savoir-faire des universitaires, des hautes écoles spécialisées et des professionnels du développement territorial.

2. Formulation des compétences initiales et finales

Parce que les métiers du développement territorial sont divers, le projet de Master of Science conjoint HES-SO/UNIGE est ouvert à une grande variété de profils disciplinaires. La formation au niveau Bachelor des géographes, paysagistes, architectes, sociologues, ingénieurs est de type généraliste et confère aux étudiants une qualification professionnelle au premier niveau dans leur domaine. L'enjeu de la formation en développement territorial se situe dans la conciliation entre la nécessité de développer des compétences constituant d'une part un socle commun et un coeur de métier, et d'autre part, une culture de l'interdisciplinarité, du projet et des dynamiques variées à l'oeuvre à différentes échelles du territoire. C'est par l'affirmation de cette unité et de cette diversité que se trouve garantie l'adéquation de la formation aux besoins de la profession. Privilégiant un rapport étroit avec la pratique (ateliers de projet, études de cas, stages), le programme de Master of Science en développement territorial permet aux étudiant-e-s de développer des compétences de premier plan tant du point de vue de l'établissement de diagnostics territoriaux que de la conception, de la projection, de la planification paysagère et territoriale, ainsi que de la maîtrise de la faisabilité (foncière sociale et financière) et de la coordination des projets territoriaux. Les enjeux liés à l'acquisition, la gestion l'utilisation et la valorisation des géodonnées, ainsi que la maîtrise des outils de communication et de représentation sont également au centre de l'orientation Géomatique. Le master offre aussi aux étudiant-e-s la possibilité d'acquérir une bonne maîtrise des savoir-faire techniques, juridiques et pratiques mobilisés au quotidien par les professionnels en activité. La dimension critique de l'activité n'est pas négligée ; si les étudiants sont appelé-e-s à maîtriser un certain nombre de techniques et d'outils, ils doivent aussi être capables de développer une approche réflexive du territoire, leur permettant de mieux anticiper les problèmes contemporains et futurs pour proposer des solutions innovantes. Enfin, les étudiants sont amenés à développer leur capacité d'apprentissage en autonomie dans le cadre des ateliers et par la réalisation d'un mémoire de projet, de recherche ou de stage.

3. Description du champ professionnel

Le master of Science conjoint HES-SO/UNIGE en développement territorial forme les étudiant-e-s aux métiers de l'aménagement du territoire, de l'architecture du paysage, de l'urbanisme, de la géomatique et du développement régional. L'ensemble de ces métiers du développement territorial peuvent être exercés dans des contextes variés : bureaux d'études, services cantonaux ou municipaux de l'aménagement, collectivités locales, parcs naturels régionaux, organismes de coopération, agences de recherche, etc.

4. Profil de compétences métier

Les compétences attendues dans le champ professionnel du développement territorial ont été mises en évidence par quatre études que nous synthétisons ici :

• Le rapport de la Fédération suisse des urbanistes « la formation en aménagement du territoire et urbanisme en Suisse : analyse de l'offre en regard des besoins de la pratique » mandaté par l'Association suisse pour l'aménagement national (VLP-ASPAN), réalisé par Francesca Pedrina, Pierre Yves Delcourt et Paul Pfister et publié en mars 2014. Le rapport a bénéficié de l'apport de deux ateliers de travail organisés en 2013 et réunissant des représentants des administrations publiques et des bureaux privés.

• Le rapport de Jean Férbault et Bernard Pouyet « Renforcer les formations à l'Urbanisme et à l'Aménagement », réalisé sur mission du Directeur de l'Enseignement Supérieur et du Directeur Général de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction français, publié en janvier 2006. Le rapport s'est appuyé sur un groupe de travail rassemblant des représentants de l'administration central, des formateurs et des professionnels, ainsi que sur l'audition de 45 de représentants des milieux de la formation, des professionnels et des employeurs, des enseignants-chercheurs et des organisations professionnelles.

• Le rapport de Mathilde Girault sous la direction de Guillaume Faburel « L'évolution des professionnalités et des métiers de l'urbain vue par des praticiens : quels enseignements pour les formations ? », réalisé dans le cadre de la création de la Mention Master Ville et Environnements urbains labellisé par le Laboratoire d'Excellence Intelligences des Mondes Urbains, publié en février 2015. Le rapport s'appuie sur 25 entretiens qualitatifs auprès de praticiens de la région urbaine Lyon-Sainte-Etienne et à l'échelle nationale française, ainsi que sur une analyse des référentiels métiers existants et un état de la littérature scientifique sur l'évolution des métiers de l'urbain.

• Le profil de compétences des aménagistes élaboré en 2016 par la Commission d'aménagement du territoire de la Fondation des Registres suisses des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG). Les quatre études montrent qu'il n'existe pas de consensus quant à un profil unique de compétences de la profession en développement territorial, en raison, d'une part de la diversité des compétences attendues et d'autre part de la spécificité des besoins selon le champ professionnel.

Les principaux domaines et fonctions du développement territorial sont détaillés ci-dessous :

• Analyse territoriale et paysagère : réaliser des diagnostics territoriaux et paysagers et des études prospectives ; participer à l'élaboration de politiques à incidences spatiales et à la réalisation de planification stratégique.

• Planification territoriale et paysagère : établir les bases, principes, concepts et programmes d'organisation et d'utilisation du territoire ; préparer des documents de planification (plans directeurs, plans d'affectation, etc.) répondant à des exigences juridiques et à des objectifs politiques précis.

• Réalisation d'opérations urbaines : élaborer des projets d'urbanisme ou d'aménagement et des programmes immobiliers ; aménager, concevoir et réaliser des espaces publics.

• Gestion foncière et territoriale : assister à la mise en oeuvre des opérations de développement territorial en tenant compte des divers enjeux juridiques, fonciers, économiques, sociaux, temporels

et politiques ; assurer une gestion du projet tenant compte des intérêts en présence et des situations problématiques concrètes.

• Coordination et direction des projets de développement territorial : assurer la coordination et la gestion technique des grands projets d'aménagement.

• Gestion de l'acceptabilité sociale des projets d'urbanisme et d'aménagement : assurer la communication et l'intégration des enjeux socio-territoriaux des projets d'urbanisme et d'aménagement durant leur élaboration et leur mise en oeuvre ; savoir négocier avec les parties concernées et gérer la conduite des processus participatifs.

• Acquisition, gestion utilisation et valorisation des géodonnées : maîtriser tout le champ des mesures topométriques, le calcul et la représentation d'informations liées au territoire, à la mensuration officielle et à la propriété foncière. La Commission des aménagistes de la Fondation des Registres suisses des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG) a élaboré son propre profil de compétences, qui sert de base à la Commission d'examen pour statuer sur les demandes d'inscription au REG aménagiste. Le tableau est présenté ci-dessous. Il a servi de base à l'élaboration du plan d'étude de ce master conjoint en développement territorial.

5. Profil de compétences du master conjoint

Le profil de compétences articule de façon complémentaire des compétences transversales aux six orientations constituant le socle commun relevant du coeur des métiers du développement territorial et qui sont développées dans le cadre des 30 crédits ECTS de cours de base transversaux durant le premier semestre, ainsi que des profils de compétences spécifiques à chaque orientation.

Compétences transversales :

• Replacer la problématique d'aménagement et du développement territorial dans les grandes théories de la ville et du territoire ;

• Appréhender les instruments stratégiques, les dispositions juridiques et les règles de procédure applicable au développement territorial ;

• Comprendre et situer le rôle et les compétences des différents intervenants en développement territorial ;

• Comprendre l'articulation et les interdépendances entre les différentes phases des démarches territoriales ;

• Produire une planification générale de l'ensemble des étapes d'aménagement du territoire ;

• Intervenir, selon son rôle et ses compétences, dans toutes les phases des démarches territoriales ;

• Analyser le contexte socio-territorial du projet et identifier ses principales caractéristiques.

6. Compétences spécifiques des orientations UNIGE

Orientation Urbanisme de projet (UNIGE)

Dans les villes européennes, la planification urbaine s'organise de plus en plus autour du projet urbain. Or la conception d'un projet urbain nécessite de posséder et d'assembler des compétences diversifiées provenant de l'architecture, de la géographie, de l'architecture du paysage, de la science politique, de la sociologie, du droit, du génie civil et de l'analyse de la mobilité, de l'économie et de l'action foncière, ainsi que de l'écologie. Ces compétences diverses et complémentaires sont mobilisées aux différentes étapes de l'urbanisme de projet (d'échelle urbaine à territoriale), qui mobilise tout autant les pouvoirs publics que des acteurs privés ou associatifs. La formation en Urbanisme de projet du master en développement territorial s'attache à former, à partir des compétences disciplinaires acquises dans le cadre des formations initiales de niveau bachelor par chacun-e des étudiant-e-s, des futurs professionnels aptes à interagir, tout au long du processus de projet, avec les divers métiers de l'urbanisme. L'accent est mis sur un apprentissage des compétences clés à chaque étape du projet et une compréhension affinée des conditions de leur assemblage. L'orientation aspire à développer les compétences spécifiques suivantes :

• Développer une capacité à comprendre les référentiels théoriques des différentes disciplines de l'urbanisme ;

• S'initier aux langages et outils des différents métiers de l'urbanisme :

• Acquérir une capacité au travail en équipe interdisciplinaire de projet ;

• Maîtriser les différentes étapes de construction du projet, de l'analyse à la réalisation ;

• Concevoir et mettre en oeuvre les différents plans d'urbanisme et d'aménagement qui ont cours en Suisse ;

• Coordonner le rôle des acteurs dans les dynamiques urbaines tant du point de vue du diagnostic, que de l'élaboration de la stratégie territoriale ou de sa communication.

Orientation Développement régional (UNIGE)

Les compétences spécifiques attendues dans le champ professionnel du développement régional tiennent pour une grande part aux spécificités de l'échelle de réflexion et d'action visée. Il s'agira de former les étudiants aux enjeux spécifiques du développement territorial à l'échelle des cantons (ou départementales en France, ou provinciales en Italie, etc.) et des initiatives conduites entre les cantons, départements, provinces selon les cas, des biorégions, et des agglomérations et des régions transfrontalières. Ces enjeux portent sur la planification quand elle est conduite à cette échelle (par exemple les plans directeurs en Suisse), ainsi que les politiques d'aménagement, de gestion de l'environnement et du territoire de mobilité. Ils portent aussi sur les formes spécifiques de conduite de projet à cette échelle institutionnelle (qui diffèrent selon les contextes législatifs) et sur les formes d'arrangement institutionnel propres à cette échelle (coopération entre institutions de même niveau, relations hiérarchiques entre niveaux institutionnels notamment avec les administrations centrales, implications de la coopération transfrontalière). La maîtrise des enjeux d'échelle propres

au développement régional permettra ainsi aux étudiants de préciser leurs connaissances relatives à quelques phénomènes qui lui sont spécifiques (systèmes de villes et métropolitains, cohérence des réseaux d'infrastructures, articulation des ressources localisées, gestion concertée de l'environnement et des ressources écosystémiques, etc.) et aux arrangements institutionnels requis au vu des compétences des différents niveaux et de la mise en cohérence des actions de chaque type d'acteurs dans les contextes législatifs et règlementaires toujours spécifiques.

Cette filière de formation permettra aux étudiants de postuler, grâce aux compétences acquises, dans les administrations nationales et régionales (cantonales, départementales, provinciales, etc.) ou dans les institutions ad hoc créées ici et là pour composer avec les enjeux propres à ce type d'échelle (par exemple les Parcs Naturels Régionaux, les périmètres institutionnels de coopération transfrontalière comme l'Espace Mont Blanc, les structures d'agglomération, etc.) pour réaliser des tâches qui relèvent autant de la planification spatiale que la conduite de projets impliquant une grande diversité de partenaires (administrations sectorielles, services de différents niveaux institutionnels, etc.). Les compétences acquises leur permettraient aussi d'être recrutés par des associations mises sur pied pour accompagner le développement régional (parfois sur un mode thématisé comme la FRAPNA en France pour l'environnement et la protection de la nature, ou les associations touristiques régionales) ou transfrontalier et transnational (comme la CIPRA dans les Alpes).

Orientation Aménagement des Suds (UNIGE)

La spécificité de l'orientation « aménagement des Suds » tient pour une grande partie au contexte particulier de l'échelle de réflexion et d'action visée. Le développement territorial dans le Sud Global inclut des approches très différentes qui vont du développement local rural communautaire à la gouvernance métropolitaine en passant par la gestion intégrée des ressources naturelles et la régularisation des quartiers informels. Ceci dans des environnements également hétérogènes qui vont des marges pauvres des pays les moins avancés aux villes globales des pays émergents. Il porte cependant sur des espaces qui ont en commun d'être marqués par des formes de pauvreté qui affectent une partie importante des sociétés locales et par une faible planification, anticipation et coordination des différentes dynamiques spatiales en cours. Aussi la pratique du développement territorial des Suds appelle des réflexions et des méthodes spécifiques. Tant pour la prise en compte de la pauvreté dans l'élaboration et la conduite des projets que pour la prise en compte des questions de coordination, de participation ou bien encore de gouvernance dans des systèmes d'acteurs complexes non planifiés.

Ces compétences spécifiques peuvent être résumées ci-dessous :

• Capacité à mobiliser des sources multiples et éventuellement lacunaires ;

• Recherche de documentation adéquate en contexte de pénurie documentaire et informationnelle ;

• Prise en compte des initiatives spontanées (bottom up) dans les dynamiques d'urbanisation ;

• Créativité liée aux ressources informelles d'aménagement et de développement ;

• Sensibilité à la question de la justice sociale et spatiale dans le projet de développement territorial.